

L'Office des personnes handicapées du Québec
présente le

Prix



En hommage aux réalisations favorisant
la participation sociale des personnes handicapées

Mise en candidature

Édition
2012

.....
CONSIGNES ET
FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription
10 février 2012
.....

OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Prix décernés à l'occasion de la
Semaine québécoise des personnes handicapées

Office des personnes
handicapées

Québec 

MOT DU PRÉSIDENT



Au nom du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec, je suis fier de vous présenter la troisième édition du *Prix À part entière* qui rend hommage aux personnes et aux organisations dont les réalisations permettent de faire progresser la participation sociale des personnes handicapées et de leur famille.

En juin 2009, le gouvernement du Québec adoptait la politique *À part entière* : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, visant à accroître, sur un horizon de dix ans, la participation sociale des personnes handicapées.

Cette politique gouvernementale met en lumière trois grands défis soit : faire du Québec une société inclusive, solidaire et plus équitable, une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille. Pour relever ces défis, la collaboration et l'engagement de toute la collectivité sont indispensables.

CONSIGNE

Les objectifs

Le *Prix À part entière* vise à rendre hommage aux personnes ou aux organisations dont les réalisations ont contribué, de manière significative, à l'amélioration de la participation sociale des personnes handicapées, soit :

- > par un engagement exemplaire (sur une longue période) ;
- > par la mise en œuvre d'un projet, d'une activité ou d'un ensemble d'activités ayant débuté après le 1^{er} janvier 2010.

Ils ont pour but de mettre en valeur les réalisations qui s'inscrivent dans les trois défis que comporte la politique gouvernementale *À part entière* : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, en contribuant au développement d'une société :

- > inclusive ;
- > solidaire et plus équitable ;
- > respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille.

En reconnaissant publiquement de telles réalisations, l'Office des personnes handicapées du Québec souhaite qu'elles soient une source d'inspiration pour l'ensemble du Québec.

La nature du prix

Le *Prix À part entière* est attribué tous les deux ans. Dix-sept prix régionaux sont accordés à une personne ou à une organisation de chacune des régions du Québec. Un prix national est aussi décerné en hommage à une réalisation s'étant particulièrement démarquée et dont le rayonnement a valeur d'exemple à l'échelle nationale.

Les lauréats recevront leur prix lors d'une cérémonie qui se tiendra en juin 2012, à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Les critères d'admissibilité

Sont admissibles au *Prix À part entière*, les personnes ou les organisations suivantes :

- > les personnes handicapées ;
- > les personnes œuvrant auprès de personnes handicapées ;
- > les associations regroupant des personnes handicapées, leurs parents ou leurs proches ;
- > les organismes publics, parapublics et communautaires ;
- > les municipalités ;
- > les municipalités régionales de comté (MRC) ;
- > les entreprises privées.

Aussi, partout au Québec, des individus, des organismes publics et communautaires et des entreprises privées posent des gestes significatifs afin de favoriser la participation sociale des personnes handicapées. Par le *Prix À part entière*, ce sont ces gestes que l'Office entend honorer afin qu'ils puissent devenir une source d'inspiration pour l'ensemble de la société.

En 2012, ce sont dix-sept prix régionaux et un prix national qui seront décernés lors d'une cérémonie officielle dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, le 8 juin prochain.

Je vous invite donc à participer en grand nombre et à faire connaître les réalisations d'une personne, d'un organisme de votre milieu ou encore vos propres réalisations, afin que nous puissions rendre hommage à ceux et celles qui, par leurs actions, favorisent la participation sociale des personnes handicapées.

Martin Trépanier

Président du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec

Les règlements

- > Une personne ou une organisation peut soumettre sa propre candidature.
- > La candidature d'une personne ou d'une organisation est soumise au niveau régional.
- > Le jury régional peut, à partir des candidatures qui lui ont été présentées, en proposer une pour le prix national (voir le formulaire d'inscription pour le consentement).
- > Le lauréat d'un prix régional peut également recevoir le prix national *À part entière*.
- > La candidature d'une personne peut être soumise à titre posthume.
- > Un lauréat d'une édition précédente du *Prix À part entière* ne peut soumettre sa candidature à moins qu'il ne s'agisse d'une réalisation différente de celle qui lui a valu un prix antérieurement.
- > L'Office des personnes handicapées du Québec se réserve le droit de rejeter une candidature si :
 - elle ne respecte pas les critères d'admissibilité ;
 - le dossier de candidature ne contient pas les éléments exigés ou n'est pas présenté selon la mise en forme demandée.
- > L'Office des personnes handicapées du Québec, à titre d'organisation, ainsi que les membres de son conseil d'administration et les membres de son personnel, à titre individuel, ne peuvent ni présenter une candidature ni être l'objet d'une candidature. Il en va de même pour les partenaires financiers associés à l'événement.

Les modalités

Les personnes ou les organisations désirant soumettre une ou plusieurs candidatures au *Prix À part entière* doivent remplir le formulaire d'inscription ci-joint et produire un dossier de candidature complet, et ce, pour chacune des candidatures soumises.

Le formulaire peut être téléchargé et complété à partir du site Web de l'Office au www.ophq.gouv.qc.ca. Ce document est aussi disponible en format adapté sur demande.

Le formulaire et le dossier de candidature doivent être acheminés à :
Madame Stéphanie Trudel
Prix À part entière
Service des relations publiques
Office des personnes handicapées du Québec
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5

La date limite de réception des candidatures à l'adresse ci-dessus mentionnée est le **vendredi 10 février 2012, 16 h 30**. Toute candidature reçue après le délai prescrit sera rejetée.

Pour tout renseignement complémentaire, communiquez avec le Service des relations publiques de l'Office en composant le 1 800 567-1465 ou, par télécopieur, le 1 800 567-1477.



[Avant de remplir le formulaire, veuillez lire attentivement la section « Consignes ».]

Formulaire d'inscription

Éléments du dossier

Pour que votre candidature soit considérée, vous devez envoyer **SIX EXEMPLAIRES** de chacun des éléments suivants :

1. Le formulaire d'inscription dûment rempli (en caractères d'imprimerie) et **signé** ;
2. Le texte de présentation de la candidature (**maximum 1 page**) ;
3. Le texte de mise en valeur de la réalisation (**maximum 2 pages**) soulignant :
 - a. les liens avec les défis de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, soit :
 - une société inclusive ;
 - une société solidaire et plus équitable ;
 - une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille ;(vous pouvez consulter la politique À part entière au www.ophq.gouv.qc.ca) ;
 - b. les objectifs de l'action, les étapes de réalisation, les stratégies utilisées ;
 - c. les ressources investies, le travail d'équipe, les partenariats mis en place ;
 - d. les résultats atteints, les retombées locales, régionales ou nationales.

>>> **Facultatif** : Si vous le jugez pertinent, vous pouvez documenter la réalisation en ajoutant au dossier **au plus trois pièces** (article de journal, lettre de félicitations, lettre d'appui, etc.). Toutes les pièces documentant la réalisation excédant les trois permises seront rejetées.

>>> **Présentation** : Votre dossier doit être présenté sur du papier de format **8^{1/2} X 11 po** et les textes doivent être rédigés en police de caractères **Arial 11, à 1,5 interligne**. Toute portion de texte excédant la limite indiquée ne sera pas considérée dans l'évaluation de la candidature.

Note : Aucun document faisant partie du dossier de mise en candidature ne sera retourné.

CANDIDATURE

RÉGION ADMINISTRATIVE : _____

Nom de la personne OU de l'organisation proposée : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Pour une organisation, nom de la personne qui sera désignée pour recevoir le prix : _____

Précisez comment cette candidature contribue à faire progresser la participation sociale des personnes handicapées (maximum sept lignes) : _____

Acceptez-vous que la candidature proposée soit également évaluée en vue de l'obtention du prix national de l'Office des personnes handicapées du Québec ? **(Vous devez absolument cocher une case.)**

Oui Non

AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

Nom de la personne OU de l'organisation qui propose une candidature : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Pour une organisation, nom et fonction de la personne responsable de la mise en candidature : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Note : Toute demande d'information sera adressée à l'auteur de la mise en candidature qui assurera le suivi auprès des personnes concernées.

Je certifie que la personne ou l'organisation présentée a été informée du dépôt de sa candidature et que les renseignements fournis sont exacts. Les personnes et les représentants des organisations qui ont soumis une candidature pour le *Prix À part entière* consentent à la diffusion de l'information non confidentielle, fournie dans le dossier de candidature, à des fins de promotion.

Signature : _____ Date : _____

